



27^{ème} TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2016



COMMUNIQUÉ : Étape 7

Communiqué n° 9

KOUROU => MACOURIA

Comité Rég. de Cyclisme Guyane

26/08/2016

DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

*** PENALITES :**

- Art. R28 : Rétro poussée sur véhicule du dos. 37 BAROLIN Kérane GUAD FRA19901005 => amende de 20 € et 10" de pénalité.

* Le dos. 4 DANTIN Ludovic GUYA FRA19920920 ayant chuté dans les 3 derniers kms, est crédité du temps du peloton.

Le Jury des Commissaires

NOTA : Il est demandé aux équipes de bien vouloir rapporter à l'organisation les transpondeurs des coureurs qui ont abandonné.